

**Le Conseil Municipal se réunira le mercredi 22 janvier 2020 2019 à 19h30 salle du Conseil Municipal.**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.) - Délibération.
2. Réhabilitation, extension d'un bâtiment et aménagements extérieurs - SYDESL luminaires- Délibération.
3. Autorisation de mandatement d'investissement 2020- Délibération
4. Montant définitif des attributions de compensation MBA
5. Changement du lave-vaisselle du restaurant scolaire - Devis
6. Voirie : travaux à la Ville - Devis pavé pour borne électrique
7. Devis columbarium
8. Budget - compte administratif vote le mardi 10 mars 2020
9. Protection des données
10. Sécurité - rapport Socotec
11. Saint Valentin
12. Questions diverses

## **Compte rendu DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 20 janvier 2020 (( Présent  Excusé (P) Pouvoir))

Mr SPAY Romain(p1)

Mr COGNARD Denis

Mme CANARD Catherine

Mr DUFOUR Sébastien (p1)

Mr MIDEY Jean-Yves

Mme DESSEIGNE Sophie (p2)

Mme DASSONVILLE Denise

Mr WILSON Douglas

Mme HAMET Rachel

Mme CASBOLT Josiane

Mr DURAND Pascal

Mme DUCOTE Corinne (p2)

Mr SPAY Pierre-Yves

Mme WILSON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 : le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

### **1. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.) - Délibération.**

Pour rappel le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Article 3. Objet Le Syndicat assure dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation des technologies de gestion, d'information et de communication au profit de ses collectivités adhérentes (L5111-1 et L 5111-1-1 du CGCT).

Ses services ont vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre cet objectif de mutualisation et de péréquation de l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication par :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage
- la réalisation de prestations dans ces domaines
- et le regroupement des procédures au niveau de l'acquisition pour les adhérents de produits de gestion, d'information et de communication.

Le Syndicat mettra en place les plateformes multi-services numériques pour :

- la télétransmission des actes au contrôle de légalité (protocole ACTES)
- les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics (Hélios, PESV2, ... ..)
- la mise en œuvre de la signature électronique et du parapheur électronique
- la dématérialisation des marchés publics
- la gestion électronique des documents et l'archivage numérique à valeur probante des outils de gestion

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert\*,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

\* On distingue au sein des **syndicats mixtes** ceux dont la composition est limitée à des communes et leurs groupements ("**fermés**"), et ceux qui sont "**ouverts**" également à d'autres collectivités territoriales (département, région) ou leurs groupements, voire à d'autres établissements publics (CCI, Chambre d'Agriculture,

◆ DE 2020/001

## 2. Réhabilitation, extension d'un bâtiment et aménagements extérieurs - SYDESL luminaires- Délibération.

Le planning des travaux est tenu, d'ici deux semaines les travaux d'intérieur vont commencer.

La grue va être enlevée afin que l'entreprise SIVIGNON puisse commencer les travaux d'assainissement et de canalisation, suivront ensuite les travaux de l'entreprise PETAVIT, pour le changement des canalisations d'eau potable, puis l'enfouissement des réseaux électriques.

Entreprise MS Revêtement liquidée au 27/09/2019

### Validation du choix des luminaires auprès du SYDESL

Lors du précédent conseil nous vous avons présenté un devis pour l'éclairage public de la place des Marcs.

Après concertation avec le SYDESL, celui-ci nous a détaillé les éléments du précédent devis, avec à l'appui un plan pour chaque emplacement desdits lampadaires et les différentes connections nécessaires.

Ces lampadaires ont été sélectionnés en fonction des prix moyens proposés et de l'aide photométrique nécessaire.

Présentation du plan au conseil

1. Liste des 11 candélabres 6 mètres linéaires + 2 candélabres 4 ml + 1 ensemble ABAJHUR à l'angle pour faire

# Compte rendu du 22 JANVIER 2020

un espace romantique + 2 PROJECTEURS encastrés dans le sol sous le platane.

2. Coût global 48 480 € HT
3. Coût 26.400 € HT à charge de la commune.

Remarque : une consommation électrique sera à prendre en considération dans les prochains budgets.

Une programmation sera mise en place pour gérer cette consommation

Remarque : demander des prises électriques supplémentaires au SYDESL (vélos électriques, ou branchement matériel électrique divers ...)

## DELIBERATION SYDESL

Le Syndicat Départemental d'Energie (SYDESL) a étudié et chiffré le projet d'éclairage public pour la place des marcs dossier N° 385070 RDP.

Montant des travaux EP HT : 48 480 € HT

Contribution **estimative** de la commune **26.400 € HT**

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (12 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 2 abstentions)

**APPROUVE** le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;  
26.400 € HT

◆ DE 2020/002

### 3. Autorisation de mandatement d'investissement 2020- Délibération

Afin de permettre la continuité du mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 et comme le prévoit l'article L-1612-1 du CGCT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2019 et détaillé par chapitre ou par programme

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2019 était de **275 950 €** (chapitre 20-21-23 et opérations) hors remboursements des emprunts, le quart s'élève à **69 000 €** réparti ci-dessous :

Compte	Libellé	Autorisation 2020
202	Frais d'études Plan Local Urbanisme	2 000 €
2041582	Subvention d'équipements versés (sauf opération)	4 000 €
238	Avance / cde immo corporelle sivom	25 000 €
	<b>OPERATION INVESTISSEMENT</b>	
OPERATION 147	Aménagement de la Place des Marcs	33 000 €
OPERATION 79	Cimetière	2 000 €
OPERATION 109	Ecole primaire	3 000 €
	TOTAL	<b>69 000 €</b>

Budget annexe place des marcs :

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2019 était de **652 934 €** (chapitre 20-21-23 et opérations) hors remboursements des emprunts, le quart s'élève à **163 233 €** réparti ci-dessous :

Compte	Libellé	Autorisation 2020
2313	Construction	163 233 €

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

**AUTORISE** le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

◆ DE 2020/003

## 4. Le montant définitif des attributions de compensation MBA

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les deux rapports de la CLECT ont été approuvés à la majorité qualifiée des communes membres.

Lors de la séance du 20 Novembre 2019, le Conseil Communautaire de MBA a fixé le montant définitif des Attributions de Compensation selon la méthode dérogatoire.

Pour l'ensemble des communes membres, le montant définitif des Attributions de Compensation est fixé pour l'année 2019 à 23 860 694 € (23 889 036 € en 2018).

Pour ce qui concerne la commune le montant définitif de l'Attribution de Compensation au titre de l'exercice 2019 d'un montant de **89 569 €** (89 782 € en 2018).

## 5. Changement du lave-vaisselle du restaurant scolaire - Devis

Suite à une analyse obligatoire réalisée par l'association des restaurants scolaire « les Gloutons » sur le nettoyage de la vaisselle avec le matériel existant (acquisition 2005), il s'avère que les résultats ne sont pas satisfaisants et nécessitent l'intervention d'une entreprise.

Après avoir réalisé une visite sur place, il s'avère que le matériel est vétuste et sa réparation engendrerait des coûts importants, sans garantie de longévité. D'autre part ce matériel était conçu pour 50 personnes alors que nous accueillons dorénavant environ 90 personnes.

Une concertation avec l'Association les Gloutons, les Maires du RPI, un devis a été demandé :

L'entreprise Joseph de Bourg en Bresse (01) a établi un devis avec deux options.

Après examen et questionnement auprès des maires du RPI concernés, l'option n° 1 du devis présenté est retenue

Prix HT : 4.356,25 € - TTC : 5.227,50 €

Adoucisseur compris dans le matériel.

Comme prévu dans la convention signée entre les trois communes du RPI, pour tout remplacement du matériel culinaire ou électroménager de plus de 500 €, il est prévu de répartir les frais engagés suivant le mode de calcul annoncé au chapitre 4 de ladite convention soit :

- 50 % proportionnellement au nombre d'habitants
- 50 % réparti au nombre d'élèves scolarisés de chaque commune du R.P.I

Montant total des charges associées à l'activité cantine : **5 230,00 €**

Nombre **d'habitants** par commune :

Pruzilly	320	30,3%
Saint Vérand	169	16,0%
Saint Amour Bellevue	566	53,6%
Total	<b>1055</b>	

Nombre **d'élèves** par commune

Pruzilly	39	43,8%
Saint Vérand	11	12,4%
Saint Amour Bellevue	39	43,8%
Total	<b>89</b>	

Répartition par commune des charges associées à l'activité cantine :

Pruzilly	1 939,07 €
Saint Vérand	742,10 €
Saint Amour Bellevue	2 548,83 €
Total	<b>5 230,00 €</b>

## 6. Voirie : travaux à la Ville - Devis des pavés pour délimitation des places de la borne électrique

Les travaux de la descente des Chamonards sont terminés il reste à mettre du bitume, ainsi que la pose de caniveaux à la Ville, suite aux entrées d'eau dans le garage de Melle Anne Sophie Boisson Siraudin.

La descente de Juliénas sera effectuée semaine 5 (du 27/01/20 au 01/02/20), la route a commencé à être coupée.

Voirie communale : Il est demandé par le SIVOM de bien vouloir préciser quels seront les travaux à prévoir sur 2020.

Une réunion avec la commission voirie est prévue le jeudi 30 janvier à 8 heures

Un devis pour du reprofilage partiel, pour les routes endommagées sera demandé en attendant d'avoir les budgets de réfection complète.

**Borne électrique** : en attendant de pouvoir effectuer les travaux sur la place de Durbuy, et afin de délimiter les emplacements réservés et interdits au stationnement il est proposé de poser des pavés.

Pavé MEDIEVAL pour : 74,16 € HT choix ou Pavé TEPIA pour : 92,80 € HT

Les pavés type MEDIEVAL ont été retenus

Concernant la borne électrique, une rectification sera à apporter à la communication, les vélos ne sont pas rechargeables sur cette borne, d'où la nécessité de prévoir des prises place des Marcs.

## 7. Devis columbarium

Une demande de columbariums étant en instance, la commune a demandé des devis :

La société ARTCASE en la présence de M. Billotey est venu sur place proposer des columbariums sur la base de : Granit Gris du Tarn : 1225,16 € pièce

L'entreprise VESSOT propose pour 4 urnes

Granit Gris du Tarn : 858 € simple

Granit Rose : 1.378 € double

Cavurne : 474,17 € pièce

Le conseil propose dans un premier temps de rajouter des columbariums dans la même lignée que les columbariums existants et de compléter plus tard par une rangée de cavurnes.

Cet investissement sera à mettre au budget 2020.

## 8. Budget - compte administratif vote le mardi 10 mars 2020

Sébastien fait un point sur les dépenses au budget 2019 de fonctionnement en attendant le vote administratif prévu le 10 mars 2020.

Il souligne une consommation énergétique en hausse due à des problèmes récurrents de chauffage dans la salle communale. Le matériel est vétuste et difficile à régler.

## 9. Protection des données

Suite à la réunion au Centre de Gestion le 7 janvier 2020, il s'avère que toutes données personnelles doivent être protégées. (Lancement de la mise en conformité des communes de la MBA).

La mission a été confiée au CDG

Par données personnelles, on entend : tous les éléments liés au personnel, aux données de cartes d'identité des citoyens passant par la mairie, les RIB des fournisseurs et des clients (toutes les activités et données liées à la mairie).

Le centre de gestion va venir faire un point

1°) Tenants et aboutissants de cette nouvelle réglementation

2°) Introduction aux archives

3°) planning général de la réalisation de la mise en conformité  
Nécessité de réaliser la consolidation des traitements d'ici le 14 février.

## 10. Sécurité - rapport Socotec

Un contrôle électrique obligatoire a été réalisé dans les bâtiments publics.

Le marché a été signé avec l'entreprise SOCOTEC

Le contrôle a révélé essentiellement dans l'école maternelle un problème au compteur électrique qui comporte des marques de surchauffe. (Un devis est en cours auprès de Fasylec pour le renouvellement de ce compteur).

Les flexibles de gaz sont à changer tant à l'église qu'à la salle des fêtes.

Quelques blocs d'éclairage de sécurité sont à changer aussi : régie du tourisme, école maternelle, église.  
(Franck en charge de la sécurité va faire le point des travaux à entreprendre).

## 11. Saint Valentin

A ce jour : 98 inscriptions sachant que la publicité JSL sera produite le 1<sup>er</sup> Week End de février.  
Une dizaine de confirmants

**Date du prochain CM : le mardi 10 mars 2020 à 19h30**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47**

